

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU PRESIDENT

Le Président de Hautes Terres Communauté

Objet : Signature d'un devis pour la réalisation de pêches de sauvegarde dans le cadre des travaux de réhabilitation de la digue du Lac du Pêcher

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°2024-CC-206 en date du 09 décembre 2024 portant délégation d'attributions du Conseil communautaire au Président ;

Vu la délibération n°2025-CC-166 en date du 11 décembre 2025 portant autorisation à Monsieur le Président d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement 2026 jusqu'à l'adoption du budget primitif 2026 ;

Vu la délibération n°2023-CC-003 du Conseil communautaire en date du 23 février 2023 approuvant le programme d'actions du contrat « espace naturel sensible » du Lac du Pêcher et le plan de financement correspondant à sa mise en œuvre pour la période 2023-2027 ;

Considérant que dans le cadre des travaux de réhabilitation de la digue du Lac du Pêcher, il est nécessaire de réaliser des pêches de sauvegarde ;

Considérant les offres de TERANA, pisciculture Delmarès et Sauv' Pêche ;

Considérant que les crédits seront prévus au budget primitif principal 2026, dépense d'investissement, opération n°1006 – Espaces naturels sensibles, chapitre 20 – Immobilisations incorporelles, article 2315 – Immos en cours – Installations, matériels et outillages techniques ;

DECIDE

Article 1 : De conclure et signer deux devis pour la réalisation de pêches de sauvegarde dans le cadre des travaux de réhabilitation de la digue du Lac du Pêcher avec le groupement d'intérêt public TERANA, pour un montant HT de 12 620 € soit 15 144 € TTC ;

Article 2 : Il sera rendu compte de la présente décision au prochain Conseil communautaire ;

Article 3 : Madame la Directrice de Hautes Terres Communauté et Monsieur le Comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Le Président,

Didier ACHALME

